

Projet de classement en Réserve Naturelle Régionale du « Gouffre des Granges Mathieu » et son intégration en tant qu'extension au périmètre de la Réserve Naturelle Régionale « Grottes de Chenecey » (25)

Note synthétique

1 Cadre réglementaire de la consultation du public.

Le projet de classement en Réserve Naturelle Régionale du « Gouffre des Granges Mathieu » et son intégration en tant qu'extension au périmètre de la Réserve Naturelle Régionale « Grottes de Chenecey » dans le département de Doubs a été déposé en avril 2024 par la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères. En effet, la RNR « Grotte de Chenecey », créée le 17 novembre 2017, couvre une superficie de 8,13 ha sur la commune et héberge des enjeux de biodiversité communs au « Gouffre des Granges Mathieu » relatifs aux populations de chiroptères menacées, milieu souterrain d'intérêt, habitats d'intérêt communautaire, flore et faune protégées de milieux prairiaux et lisières. La surface proposée à l'extension en RNR est de 13ha 02a 50ca. D'autre part, en lien avec la procédure d'extension, l'ajout de deux parcelles supplémentaires sur la RNR Grotte de Chenecey existante pour une surface totale de 20 ares permet de porter le périmètre total à **21ha 35a 50ca** et change la désignation du site en **Réserve Naturelle Régionale « Grottes de Chenecey »**.

Conformément à l'[article L332-2-1](#) du Code de l'environnement, le projet de classement en Réserve Naturelle Régionale du « Gouffre des Granges Mathieu » et son intégration en tant qu'extension au périmètre de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) « Grottes de Chenecey », situé sur la commune de Chenecey-Buillon dans le département du Doubs, a fait l'objet d'une consultation entre le 15 mai 2024 et le 15 août 2024. La Région a consulté pour avis le représentant de l'État dans la région, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), à toutes les collectivités locales intéressées, ainsi que le Comité de massif du Jura. En parallèle, la Région a organisé une consultation publique.

Au vu des avis favorables ou réputés favorables, le projet de classement en Réserve Naturelle Régionale du « Gouffre des Granges Mathieu » et son intégration en tant qu'extension au périmètre de la Réserve Naturelle Régionale « Grottes de Chenecey » (25) a été modifié (cf. bilan de la consultation comprenant le bilan des observations et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet).

2 Contexte du site concerné

Cette cavité naturelle présente un développement souterrain d'un kilomètre, ainsi qu'une mosaïque de milieux à forte valeur écologique, dont des pelouses sèches. La diversité et la qualité des milieux rencontrés s'accompagnent d'une richesse faunistique, avec notamment la présence de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale.

La cavité des Granges Mathieu se distingue par son patrimoine paysager souterrain exceptionnel, reconnu Site et Monument naturel à caractère artistique en 1912. Elle est inscrite comme site « Haute et Moyenne Vallée de la Loue » depuis 1976. De premières présences de chauve-souris sont indiquées dans la bibliographie dès 1916. Cette cavité a été aménagée de 1950 à 2023 en vue d'une exploitation touristique. Un suivi régulier des populations de chiroptères est effectué depuis 2015.

Le classement de ce site en RNR permettrait d'assurer une protection efficace de son patrimoine naturel exceptionnel grâce à une réglementation spécifique, de concevoir et de mettre en œuvre une

gestion globale et adaptée au territoire, d'attribuer des moyens financiers et techniques nécessaires et d'améliorer la gouvernance avec l'intégration du comité consultatif du réseau de RNR.

La Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de l'ex-Franche-Comté, en tant que gestionnaire d'un réseau de 9 cavités à chiroptères classées Réserves Naturelles, Nationales et Régionales, se porte candidate pour être gestionnaire du site proposé à l'extension en RNR.

3 Une biodiversité riche et variée à protéger

Ce site se distingue pour sa fonctionnalité écologique, principalement de septembre à mai : le Grand rhinolophe, espèce d'intérêt communautaire, utilise chaque année le Gouffre des Granges Mathieu pour y former une colonie d'hibernation, avec plus d'une dizaine d'autres espèces. Ce site est également une cavité de transit pour près d'une dizaine d'espèces de chiroptères. Le Minioptère de Schreibers, espèce strictement cavernicole et considéré comme espèce vulnérable à l'échelle régionale et nationale, s'y est reproduit autrefois : il n'y est à présent que de manière occasionnelle.

Si la mise en protection de ce site est avant tout motivée par la présence de populations de chauves-souris, la mosaïque de milieux naturels et la faune associée en présence complètent les enjeux écologiques.

Deux habitats sont considérés d'intérêt communautaire : le Mésobromion du Jura français et les fourrés primaires à Genévrier commun. Ces habitats liés à la nature calcaire des sols, sont propices à la diversité des espèces végétales.

La faune se distingue notamment par une forte richesse entomologique ainsi que plusieurs espèces menacées régionalement : le Fadet de la Mélique, la Virgule ou encore l'Azuré des Cytises.

Concernant l'avifaune, plusieurs espèces des milieux agricoles cumulant statut de patrimonialité et de protection, en lien avec le fort déclin de leurs effectifs sont présentes. Parmi elles, la Pie-grièche écorcheur ou encore l'Alouette lulu se reproduisent sur le site.

En outre, la grotte recèle une succession de galeries aux paysages variés, en lien avec le processus de karstification et de concrétionnement.

4 Documents complémentaires à disposition du public

Les éléments constitutifs de ce projet de classement sont téléchargeables à partir de [cette adresse](#). Le dossier comprend :

- le bilan de la consultation ;
- un document complet présentant notamment l'objet, les motifs, l'étendue, la durée et l'intérêt du classement, ainsi que le projet de réglementation applicable sur le périmètre du site ;
- un atlas cartographique ;
- la présente note synthétique de présentation du projet.

Pièces-jointes :

- Le bilan des observations et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet
- Dossier de classement de l'extension de la Réserve Naturelle Régionale « Grotte de Chenecey » au site du « Gouffre des Granges Mathieu » : Éléments constitutifs en vue d'une demande de classement en RNR ;
- Atlas cartographique.